



Association Stop Frelons Vaud

Cahiers des charges des acteurs dans la lutte contre FA Vaud

Index, sont traités dans l'ordre suivant :

APICULTEUR « DELEGUE FRELON ASIATIQUE 24 »
APICULTEUR « DESTRUCTEUR 24 »
APICULTEUR VAUDOIS
APICULTEUR « DELEGUE FRELON ASIATIQUE 25 »

APICULTEUR « DESTRUCTEUR 25 »
APICULTEUR « AIDE DESTRUCTION 25 »
APICULTEUR « COORDINATEUR 25 »

*Pour des raisons de simplification linguistique et de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée ci-après, étant entendu qu'elle s'applique aussi bien au féminin qu'au masculin. Pour tous les DFA et les destructeurs, merci de lire également les « [Informations et recommandations de base](#) » du 14 avril 2025 qui traitent notamment des **problèmes de sécurité, d'assurance et de bonnes pratiques**.*

Fonction : **APICULTEUR « DELEGUE FRELON ASIATIQUE 24 »** (DFA 24), apiculteur avec formation accomplie en 2024.
Le devoirs et savoir-faire sont énumérés ci-dessous dans le chapitre « DELEGUE FRELON ASIATIQUE 25 ».

Fonction : **APICULTEUR « DESTRUCTEUR 24 »**, apiculteur avec formation accomplie en 2024.
Le devoirs et savoir-faire sont énumérés ci-dessous dans le chapitre « DESTRUCTEUR 25 ».

Fonction : **APICULTEUR VAUDOIS** (sans exception !)

Formation : en collaboration avec les DFA 24 et en autodidacte.

Devoirs et savoir-faire requis :

- L'apiculteur vaudois connaît au minimum [le frelon asiatique et sa biologie](#) ainsi que le [développement de la colonie au fil de la saison](#) et il suit et connaît sa [progression dans le terrain](#) et dans le canton de Vaud.
- Il se renseigne sur la [lutte](#) qui est entreprise dans le canton de Vaud et il met à jour ses connaissances en se rendant sur la page « [APICULTEUR](#) » du site web www.stopfrelons.ch.
- Il effectue un travail d'information important de son entourage (collègues de travail, amis, famille) sur les gestes à avoir selon la saison et à l'aide du [dépliant](#) et en le diffusant :
 - Printemps : recherche ACTIVE de nids primaires et annonce, voir [fiche diagnostic](#), destruction de [nids naissants](#) et conservation / envoi.
 - Annonces de toutes les observations sur <https://frelonasiatique.ch/fr/>
 - Été : recherche ACTIVE de nids primaires et secondaires (hauteur) et annonces, voir [fiche diagnostic](#)
- A partir de juin, l'apiculteur vaudois est en mesure d'effectuer de la triangulation depuis son rucher, de préférence en collaboration avec 3 collègues en suivant les [recommandations émises par la Task Force Vaud](#).
- Liens vers les documents : [VELUTINA TRACKING](#), [TRIANGULATION](#), [POT A MECHE](#)



Association Stop Frelons Vaud

Fonction : **APICULTEUR « DELEGUE FRELON ASIATIQUE 25 »**

Formation : en collaboration avec les DFA 24, en autodidacte et le samedi 15 mars 2025 à Moudon

Devoirs et savoir-faire requis pour les DFA 24 et 25 :

- Idem apiculteur vaudois, plus ...
- Il possède un smartphone. L'apiculteur DFA est intégré au groupe de diffusion unidirectionnel whatsapp (WA) de la FVA intitulé « Diffusion DFA 2025 »..
- Il a accès à la « [Documentation de base DFA v. 06.02.2024](#) » ainsi qu'aux autres documents protégés sur la page « APICULTEUR » de www.stopfrelons.ch avec les codes d'accès qui figurent dans la « description » du groupe whatsapp cité ci-dessus.
- Le DFA est responsable de transmettre aux membres de la société de manière régulière, l'information sur le déroulement de la lutte contre le frelon asiatique dans le canton. Il doit rendre attentif ses membres dès que de nouvelles recommandations paraissent sur l'onglet « APICULTEUR » du site stopfrelons.ch (check-lists contenant des recommandations sur le comportement de l'apiculteur au rucher en cas d'observation de frelons asiatiques).
- Les DFA, s'ils ont le temps, participent à la formation des apiculteurs dans le terrain ou organisent des battues pour la recherche de nids au sein de la société ; recherche de nids par triangulation ([divers documents à disposition ici](#))
- Le DFA se met à disposition de la cellule de coordination de sa société d'apiculture locale pour effectuer diverses tâches.
 - Il peut être dépêché sur un site pour vérifier une annonce. A cet effet, il est équipé de jumelles (evt d'un drone). Il sait faire la différence entre un nid de frelons asiatique et un autre nid de guêpes / frelon. Analyse de la situation du nid sur place :
 - Le nid est sur un bâtiment et facile à détruire, il organise lui-même sa destruction en accord avec le propriétaire ([nid naissant](#), [nid primaire](#), [exemples](#)).
 - Le nid est sur un bâtiment et difficile à détruire, il transmet la [liste des désinfestateurs](#) au propriétaire. Trans mission de l'information sur l'assurance ménage qui peut éventuellement prendre en charge les frais liés à la destruction (si dans contrat).
 - Le nid est en hauteur et nécessite un traitement à la perche ; dans ce cas et en cas d'accord avec le propriétaire, le DFA remplit la [fiche à l'intention du destructeur \(exemple de remplissage\)](#) qu'il transmet au coordinateur de sa section. Le coordinateur écrira un courrier au propriétaire pour lui proposer un destructeur perchiste (destructeur apiculteur ou désinfestateur équipé ; evt. destructeur communal si sur terrain communal). Ce dernier reprendra directement contact avec le propriétaire pour organiser la destruction.
 - Il est capable de se rendre à un emplacement quand on lui transmet un lien « [google maps](#) » ou une coordonnée google maps. Il est également capable d'envoyer un nouveau lien ou des coordonnées plus précises depuis un emplacement tiers en utilisant le calque « orthophoto » de « google maps ».
 - Il sait utiliser les applications « cartoriviera » ou « swisstopo », « velutina tracking », « annonces sur www-frelonasiatique.ch », partager sa position sur whatsapp (WA), utiliser des jumelles, évaluer la hauteur d'un nid dans un arbre
 - Etant sur un emplacement avec son smartphone, le DFA 2025 sait copier des coordonnées identifiées sur « google maps » et les transférer sur le site www.geo.vd.ch. Cela lui permet de vérifier et d'identifier les numéro de parcelle et de commune directement sur place.



Association Stop Frelons Vaud

- Il prend toutes les informations sur place, nom sur la boîte au lettre, adresse de la gérance sur le tableau d'affichage dans le hall d'un immeuble, vérification s'il y a un numéro de téléphone, éventuellement sonner à la porte, avoir un langage courtois et poli (fonction d'ambassadeur), identifier le type d'arbre, l'essence de l'arbre, prise de photos avec le nid et au moins une photo avec l'environnement (contextualisation de la photo par exemple avec arrière-plan, permet de retrouver l'emplacement plus facilement de nuit). Il sait qu'il est interdit de pénétrer sur une propriété sans l'autorisation du propriétaire. Il sait également qu'il est interdit d'intervenir sur un nid sans l'autorisation du propriétaire. Il sait informer le propriétaire sur les suites de la procédure.
- Le DFA 25 pourra, s'il le souhaite, suivre une formation dans le terrain durant la saison pour voir et comprendre comment se déroule la télémétrie en accompagnant les DFA 24 déjà formées dans ce domaine.
- Le DFA inscrit toutes ses activités dans le [formulaire google](#) créé à cet effet.

Fonction : **APICULTEUR « DESTRUCTEUR 25 »**, apiculteur avec formation accomplie en 2025.

Formation : aura lieu en 2025, l'organisation de la formation est en cours. Le nombre de 4 « destructeurs 24 » est insuffisant pour parer à la destruction des nids que nous attendons en 2025 (450 à 500), raison pour laquelle nous organisons du renfort.

Capacités requises et profil recherché :

- permis de conduire et véhicule (place pour longueur de perche et bouteille de gaz)
- aucune allergie connue aux venins d'hyménoptères
- bonne condition physique
- capacité à travailler en présence de nombreux insectes agressifs
- disponibilités tôt le matin et en fin de journée, fréquentes d'août à octobre

Devoirs et savoir-faire requis :

- Idem apiculteur vaudois, ...
 - L'apiculteur « DESTRUCTEUR 25 » peut être appelé en temps voulu pour la destruction d'un nid primaire ou d'un nid secondaire.
 - Dans le cas où il a besoin d'une nacelle, il discute de cela avec le coordinateur et le DFA pour trouver la bonne solution. Le coordinateur doit être informé à cause du prix qui sera reporté sur la facture au propriétaire. L'utilisation d'une nacelle nécessite un permis nacelle pour les deux personnes qui l'utilisent (l'une sur la nacelle et l'autre au bas de la nacelle).
 - L'apiculteur « DESTRUCTEUR 25 » inscrit toutes ses activités dans le [formulaire google](#) créé à cet effet.
-



Association Stop Frelons Vaud

Fonction : **APICULTEUR « AIDE DESTRUCTION 25 »**

Formation : durant sa participation à la destruction de nids (sur le terrain).

Devoirs et savoir-faire requis :

- Idem apiculteur vaudois, ...
- L'apiculteur « AIDE DESTRUCTION 25 » peut être appelé en temps voulu pour venir aider à la destruction d'un nid primaire ou d'un nid secondaire. Il seconde un DFA 24 ou un DESTRUCTEUR 24 dans sa mission de destruction.
- Il s'entraîne à la manipulation du drone s'il est [pilote de drone](#).
- L'« AIDE DESTRUCTION 25 » inscrit toutes ses activités dans le [formulaire google](#) créé à cet effet.

Fonction : **APICULTEUR « COORDINATEUR 25 »**

Formation : une soirée visioconférence sera éventuellement organisée pour le briefing des coordinateurs locaux.

Devoirs et savoir-faire requis :

- Idem apiculteur vaudois, plus ...
- Réception des annonces :
 - Les annonces parviennent par email aux coordinateurs qui peuvent les gérer directement. Pour l'instant, le coordinateur reçoit toutes les annonces positives concernant le canton. Par la suite, le développement prévu de la plateforme devrait permettre à ce que les coordinateurs ne reçoivent que les annonces concernant les communes dépendantes de leur section apicole.
 - Sur la carte « [map.frelonasiatique.ch](#) » sur laquelle il est possible d'appeler les dernières annonces positives d'un laps de temps échu, en initiant une recherche par « période d'observation » est disponible avec code d'accès. Les annonces qui sont répertoriées sur la carte ont subi une première validation. En cas de doute, l'annonce peut en tout temps être vérifiée dans le terrain et le cas échéant, elle peut être contre-validée en accord avec la Task Force VD (ce dernier mécanisme est en cours d'élaboration)
 - Il devrait également être possible à terme de consulter la mise à jour en temps réel d'une liste avec les données des annonces.
- Transmission de l'annonce à un DFA pour vérification des coordonnées. Il est important que les coordonnées exactes soient indiquées dans l'annonce. Si ces dernières ne sont pas correctes, le coordinateur devrait à terme avoir la possibilité de les corriger dans l'annonce. Dans le cas où il est difficile de définir l'emplacement, divers outils, comme par exemple l'orthophoto dans « google maps » peut être utilisée par les DFA pour être le plus précis possible.
- Renvoi d'un message-type par email en fonction de l'annonce et de la saison pour une annonce concernant un « individu », un « individu dans un rucher » ou un « nid » (Voir exemples réponses dans l'annexe). Ces réponses sont réaménagées selon les besoins et en fonction des recommandations émises tout au long de la saison.



Association Stop Frelons Vaud

- Identification du propriétaire. Si les données ne sont pas déjà parvenues avec l'annonce email, aller sur <https://www.geo.vd.ch>, introduire les coordonnées, trouver le numéro de la parcelle et de la commune. Aller sur la page du canton de Vaud pour faire [une demande](#) de renseignements sur les données publiques du registre foncier dans le but d'obtenir les coordonnées du propriétaire. Vous recevez dans les 24 heures le nom et le prénom du propriétaire, rien de plus. Cela est problématique dans le cas où le nom est un homonyme très répandu. Pour cette raison, si une collaboration avec un greffe d'une commune se présente, essayez de trouver une personne qui est en poste à 100% et qui pourra vous aider à gagner du temps pour trouver les coordonnées du propriétaire. En effet, les communes ont un accès facilité au fichier du canton, mais il y a un avantage en plus, les communes peuvent également obtenir plus d'informations (par exemple numéro de téléphone), ce qui rendra la prise de contact avec le propriétaire d'autant plus facile.
- Prendre contact avec le propriétaire, si possible par écrit (email, postal, ou WA). Indiquer le prix pour la destruction et demander l'accord pour la destruction. C'est toujours le propriétaire qui choisit par qui la destruction du nid situé sur sa propriété (DFA, désinfestateur, destructeur) se fait. Voir lettre-type en annexe.
- Il est important de mettre en contact un DFA et un destructeur dans le cas où la hauteur du nid se rapproche de 30 m ou si les conditions environnementales pour la destruction sont compliquées. En effet, il est parfois nécessaire de travailler avec une nacelle. Travailler avec une nacelle **demande d'avoir un permis nacelle** ainsi que de pouvoir en louer une pour un certain nombre d'heures ou de jours. Dans ces cas et avant d'envoyer le courrier au propriétaire, il est judicieux de demander au destructeur un devis pour la location de la nacelle et de rajouter le prix réel de la location au forfait de destruction.
- Le « COORDINATEUR 25 » inscrit toutes ses activités dans le [formulaire google](#) créé à cet effet.

Annexes pour coordinateur

Exemples de messages types en fonction de l'annonce / la saison :

Réponse annonce observations d'individus v2

Bonjour,

Nous vous remercions pour l'annonce de vos observations de frelons asiatiques (FA). Les frelons s'approvisionnent en sucre et en protéines. Quand il y a un gros nid dans les parages, il y a beaucoup de larves à nourrir et il faut des protéines et des sucres pour les nourrir, raison pour laquelle ils visitent, entre autres, des fleurs, des fruits et des haies pour trouver du sucre et des ruchers pour trouver des protéines (abeilles).

Il existe plusieurs options pour retrouver un nid depuis une place très fréquentée par les FA : triangulation, radio-télémetrie, application velutina tracking, etc. La plupart du temps, nous travaillons depuis les ruchers qui sont également visités par les FA, mais de manière plus fréquente. Pour que nous puissions intervenir depuis un rucher, il faut que la prédation s'élève à un taux minimum de 5 frelons / heure. Cependant, les annonces d'individus hors ruchers restent des indications importantes pour nous, car nous travaillons également avec des cartes.

Nous vous remercions de refaire une annonce si vous arrivez à des observations de cet ordre de grandeur. Parfois, nous pouvons également profiter d'un lieu qui n'est pas forcément un rucher pour compléter nos recherches.

Les délégués frelon asiatiques vaudois ainsi que la Task Force VD font du travail de bénévoles et vont se déplacer en priorité aux endroits où les chances de trouver un nid sont les plus grandes. Nous ne pouvons malheureusement pas intervenir partout. Nos principaux soucis restent de trouver les nids au plus vite et de s'organiser ensuite pour les détruire. A l'heure actuelle, nous recherchons surtout des nids secondaires qui se trouvent le plus souvent au sommet des arbres et qui commencent à produire les reines qui recommenceront un nouveau cycle au printemps prochain ([infographie](#)). Nous vous remercions donc de votre compréhension.

D'autres informations sont disponibles sur le site www.stopfrelons.ch

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.



Association Stop Frelons Vaud

Réponse annonce observations au rucher v3

Bonjour,

Nous vous remercions pour l'annonce de vos observations de frelons asiatiques (FA) à votre rucher.

Dès que vous avez une prédation au rucher suffisamment élevée (1 – 5 frelons / jour), une recherche par triangulation est nécessaire pour définir une zone potentielle où pourrait se trouver un nid secondaire. Pour ce faire, veuillez suivre les recommandations sur la check-list de la Task Force VD.

Sur le site de l'[Association Stop Frelons Vaud](https://www.stopfrelons.ch), un nouvel onglet intitulé « APICULTEUR » a été confectionné à l'intention des apiculteurs du canton de Vaud. Sur toutes les informations qui vous sont destinées, vous y trouverez également cette nouvelle [check-list élaborée par la Task Force VD](#) ainsi que le [protocole pour l'utilisation de Velutina Tracking](#), une application pour votre smartphone.

Une fois la zone potentielle définie, merci de vous mettre en contact avec le [délégué frelon asiatique](#) le plus proche qui pourra évaluer la situation et éventuellement faire appel à une opération de télémétrie.

Nous vous remercions de votre collaboration dans cette lutte et nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Réponse annonce de nid

Bonjour,

Nous vous remercions vivement pour votre signalisation.

Comme vous le savez peut-être déjà, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) a débarqué en Suisse Romande en 2022. Cet insecte considéré comme une espèce exotique envahissante aura un impact certain sur la biodiversité (destruction de l'entomofaune, en particulier des pollinisateurs) et sur l'apiculture suisse, puis par effet de cascade sur l'agriculture. Il peut également représenter un danger pour la population.

Les apiculteurs du canton de Vaud sont les premiers bénévoles à être engagés dans la lutte contre cet insecte invasif. La Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) en collaboration avec la Task Force VD s'organise depuis deux ans pour cette lutte. Un dispositif de 60 apiculteurs formés à la recherche des nids sur le territoire cantonal est actuellement en place. Ces apiculteurs spécialisés dans la lutte effectuent un travail de recherche et de destruction des nids. Les divers volets de cette lutte ainsi que toutes les informations relatives à ce sujet sont répertoriés sur une page web tenue à jour par l'Association Stop Frelons Vaud (<https://stopfrelons.ch/>) qui a été créée à cet effet.

Le/la responsable régional est informé de votre annonce et prendra contact très prochainement avec vous.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Exemple d'un texte envoyé suite à la destruction d'un nid primaire

Madame, Monsieur,

Un nid primaire a été enlevé sur votre propriété. Après l'analyse du contenu du nid, il en ressort que la reine est absente et qu'il n'y a plus d'œufs fraîchement pondus. Ces deux indices permettent de dire que la reine a démenagé de son nid primaire et qu'un nid secondaire est en construction, le plus souvent non loin de cet emplacement. Par conséquent, il peut y avoir encore un va et vient de frelons pendant 24 heures.

Malheureusement, les nids secondaires sont souvent situés en hauteur, dans la canopée des arbres, le plus souvent à plus de 20 m. Par conséquent, nous vous prions de nous aider à rechercher un éventuel nid dans les arbres avoisinants (à l'aide des jumelles) et de faire une annonce sur www.frelonasiatique.ch

Au cas où vous en trouvez un, nous pourrions ainsi intervenir à la destruction de ce nid afin d'éviter la propagation des reines fondatrices qui bâtiront des nids l'année prochaine. Nous vous remercions vivement de votre collaboration.

Vous trouverez plus d'informations ici : <https://stopfrelons.ch>

Vous pouvez nous soutenir financièrement ici : <https://stopfrelons.ch/#help>

Merci de diffuser le dépliant auprès de vos collègues, amis, familles, etc., dans cette lutte, nous avons besoins des yeux de toute la population ! 😊

https://stopfrelons.ch/images/DEPLIANT_FA_005.pdf

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures



Association Stop Frelons Vaud

Exemple de lettre type à un propriétaire

Vuibroye, le 3 novembre 2024

Concerne : Destruction d'un nid secondaire de frelons asiatiques sur votre parcelle à ??

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être déjà, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) a débarqué en Suisse Romande en 2022. Cet insecte considéré comme une espèce exotique envahissante aura un impact certain sur la biodiversité (destruction de l'entomofaune, en particulier des pollinisateurs) et sur l'apiculture suisse, puis par effet de cascade sur l'agriculture. Il peut également représenter un danger pour la population. Les apiculteurs du canton de Vaud sont les premiers bénévoles à être engagés dans la lutte contre cet insecte invasif. La Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) en collaboration avec la Task Force VD s'organise depuis deux ans pour cette lutte. Un dispositif de 60 apiculteurs formés à la recherche des nids sur le territoire cantonal est actuellement en place. Ces apiculteurs spécialisés dans la lutte effectuent un travail de recherche et de destruction des nids. Les divers volets de cette lutte ainsi que toutes les informations relatives à ce sujet sont répertoriés sur une page web tenue à jour par l'Association Stop Frelons Vaud (<https://stopfrelons.ch/>) qui a été créée à cet effet.

Un nid secondaire de frelons asiatiques est actuellement situé sur votre parcelle (n° ?? / commune ??). Selon la loi vaudoise sur la protection de la nature (LPrPNP, art 37 al.2), la destruction d'espèces invasives est obligatoire et a la charge du propriétaire.

Nous travaillons en étroite collaboration avec quelques apiculteurs spécialistes en destruction de nids situés en hauteur. Le nid sur votre parcelle est effectivement localisé en hauteur et nécessite une intervention avec une perche ou une nacelle. Nos prestations pour la destruction d'un tel nid avec une perche s'élèvent à CHF 350.- (**forfait**). La destruction se déroule en principe le matin tôt (06h00). Nous agissons pareillement parce que tôt le matin, c'est le moment où tous les individus sont de retours au nid. Un fois l'analyse faite sur place, au cas où il y aurait besoin d'une nacelle, nous vous informerions d'éventuels surcoûts pour la location de cette nacelle.

Vous avez également la possibilité de mandater un désinfesteur. La liste des désinfestateurs est publiée par la direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud :

[liste des entreprises intéressées par les interventions contre les espèces indésirables et invasives](#)

[Aller sur <http://www.vd.ch> -> cliquer sur « Environnement » -> cliquer sur « Biodiversité et paysage » -> cliquer sur « Dommages causés par la faune » en bas de liste -> cliquer sur « Liste des entreprises prestataires de service pour l'assainissement des nuisances causées par les animaux en ville »]

A L'HEURE ACTUELLE, NOUS DEVONS AGIR RAPIDEMENT POUR EVITER QUE DE NOUVELLES REINES FONDATRICES QUITTENT LE NID. Nous vous remercions de nous indiquer **rapidement** si vous êtes d'accord que nous intervenions sur votre parcelle ou si vous préférez vous adresser à un désinfestateur de votre choix.

Par la suite nous prendrions contact avec vous pour vous indiquer le jour et l'heure de l'intervention. Pour que nous puissions continuer la lutte de manière efficace et si vous faites appel à d'autres services, merci d'indiquer sur www.frelonasiatique.ch une fois que le nid est détruit.

Votre personne de contact, délégué frelon asiatique : Nom Prénom, numéro de téléphone

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Responsable régional, nom de la section
Signature